
1 Introduction

2 Analyse des dangers : benzinedepetrole

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbures, C6, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane rich

2.5.2 pentane

2.5.3 Hydrocarbures, C6, isoalkanes

2.5.4 Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit benzinedepetrole
-------	--

Company	Merck Life Science BV/SRL
---------	---------------------------

Date	2026-07-27
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **benzinedepetrole**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : benzinedepetrole

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **benzinedepetrole**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Merck Life Science BV/SRL
État physique	liquide
Forme	(pas sous forme de poudre, grains, granulés, pastilles, pâte ou autre)
pH	Non disponible
Usage	Production chimique ; solvant
Date FDS	2023-02-22

La FDS date du 2023-02-22. Elle a donc 3 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.

- **H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- **P201** Se procurer les instructions avant utilisation.
- **P210** P210
- **P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- **P301+P310** EN CAS D'INGESTION:
- **P303+P361+P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- **P331** NE PAS faire vomir.

Transport :

- ADR : 3
- RID : 3
- ADN : pas disponible
- IMDG : 3
- IATA : 3
- UN : 3295

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau à l'eau (ou se doucher). Consulter un médecin.

eyes : Rincer abondamment les yeux à l'eau. Retirer les lentilles de contact si portées. Consulter un ophtalmologiste.

ingestion : Ne pas faire vomir (éviter le risque d'aspiration). Tenir les voies respiratoires libres. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

inhalation : Faire respirer l'individu à l'air frais. Consulter un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbons, C6, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, n-hexane rich

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 50.0 to 70.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 pentane

Identification

- N° CAS : 109-66-0
- N° EINECS : 203-692-4

Concentration :from 20.0 to 25.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H304** Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 600.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1800.0 - VLE-15min (ppm) : 750.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2250.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Hydrocarbons, C6, isoalkanes

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 295-570-2

Concentration :from 20.0 to 25.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile. • Épaisseur minimale : 0,40 mm. • Temps de rupture (durée maximale d'exposition avant rupture) : 480 min. • Matériau testé : Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M).
Yeux	Lunettes/écrans faciaux • Utiliser un équipement de protection des yeux et du visage conforme aux normes gouvernementales en vigueur (NIOSH US ou EN 166 (EU)). • Lunettes de sécurité.
Peau	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile. • Épaisseur minimale : 0,40 mm. • Temps de rupture (durée maximale d'exposition avant rupture) : 480 min. • Matériau testé : Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M).
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Type de filtre recommandé : Filtre AX (NE 371). • Le porteur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs respiratoires sont effectués

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	conformément aux instructions du fabricant et correctement documentés.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Tenue de protection antistatique ignifuge (combinaison complète)

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Travailler sous une hotte. - Ne pas inhaler la substance/le mélange (éviter l'inhalation de vapeurs). - Éviter la formation d'aérosols et limiter le dégagement de vapeur. Protection contre l'incendie et l'explosion : - Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr: - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. - Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. - Respecter la température de stockage recommandée indiquée sur l'étiquette du produit.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Production chimique ; solvant